

INFORMATION AUX COMMISSAIRES ET OFFICIELS

(Ile de France Cycliste du 13 juin 1997)

Retour des coureurs victimes d'incidents mécaniques, de crevaisons, chute, etc...

Messieurs les commissaires et officiels, nous constatons et apprenons que des retours de coureurs, suite à des d'incidents mécaniques, de crevaisons, chute etc... se pratiquent de façon permanente, soit avec abri prolongé derrière des véhicules, soit (et pourquoi pas ?) en s'accrochant à ceux-ci.

Nous vous recommandons une nouvelle fois de redoubler d'attention sur l'application des règles sportives.

Ceci est intolérable, dangereux et ne peut être admis.

Il est évident et nous le rappelons de manière formelle, aucun barrage dans la file (de droite) des véhicules des équipes ne doit être effectué devant un coureur accidenté.

Mais il n'a jamais été question de "monter ce coureur en voiture" pour le ramener ou autrement dit, lui faire profiter d'un abri quelconque.

Ceci ne peut être accepté, c'est une faute grave et l'œuvre d'inconscients qui doit être sanctionnée d'une forte amende, plus d'une mise hors course immédiate, à signifier de suite.

Nous constatons avec une grande surprise que cette façon d'agir est parfois admise par certains commissaires, qui l'acceptent avec une grande tolérance.

Sachez que ces commissaires peuvent exclus des rangs de nos officiels et voir rendus responsables en cas d'accident.

Nous vous demandons à nouveau d'agir en toute sportivité et responsabilité.

Chacun doit comprendre que si malheureusement, tout concurrent peut être victime d'un incident ; il ne doit pas pour autant bénéficier de l'avantage très appréciable que constitue l'abri derrière un véhicule.

Ne perdez pas de vue qu'un officiel n'a pas tous les droits et qu'il peut être également sanctionné s'il accepte une faute aussi grave.

Nous le savons parfaitement, la complicité peut exister, mais il faut rester digne du titre porté.

Nous comptons par conséquent sur votre intégrité morale pour faire accepter ce principe élémentaire.